



MAIRIE DE CHATEAUDOUBLE

Envoyé en préfecture le 20/04/2018  
Reçu en préfecture le 20/04/2018  
Affiché le 20.04.2018  
ID : 083-218300382-20180417-2018\_20-BF

Délibération N° 2018-20

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix sept avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROUVIER, Maire.

**Présents :** Monsieur Georges ROUVIER, Madame Dominique BARBA, Monsieur Daniel MUNTER, Madame Laure BERDUGO, Monsieur Louis MACHUEL.

**Absents excusés avec pouvoir :** M. Olivier CORDOLEANI donne pouvoir à Monsieur Georges ROUVIER.

**Absents :** Monsieur Christian LUQUE, Monsieur Bruno GERTOSIO-DEPIERRE. Madame Irma MONACO

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marc MILESI.

Nombre de membres en exercice : 10    Nombre de membres présents : 06    Nombre de suffrages exprimés : 07  
Pour : 07    Contre : 0    Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2018-20 : MAINTIEN DE CREDITS POUR L'EMPLOI DE 10  
CONTRATS AIDES POUR L'ANNEE 2018**

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), la Commune a toujours répondu favorablement aux attentes de l'Etat en favorisant la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi longue durée. Un geste social qui permet également à notre village de maintenir un service public de qualité.

En effet, ces contrats sont des contrats aidés dont les collectivités territoriales peuvent bénéficier et qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou du Cedis pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Afin de se conformer aux réglementations en vigueur, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de confirmer son accord pour la politique de contrats aidés mise en œuvre par la Commune selon les sollicitations de l'Etat et de ses différents organismes ces dernières années.

Monsieur le Maire demande également pour cette année 2018, d'ouvrir 10 postes de contrats aidés dont la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail et dont les traitements correspondants seront imputés au 6416.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- ✚ **DECIDE LA CREATION** de 10 postes de Contrats aidés - Contrats uniques d'insertions reconductibles dont les traitements seront imputés au 641
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires auprès des divers organismes pour ce recrutement

Délibération certifiée exécutoire

avant transmission en préfecture

sous la responsabilité de Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de la loi du 2 Mars 1982

Transmise le 20.04.2018 au représentant de l'Etat

Réception en Sous Préfecture le 20.04.2018

Commune de Châteaudoable, affiché le 20.04.2018

Le Maire  
Georges ROUVIER

Conformément au Code de justice Administrative, un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité : le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : MAIRIE DE CHATEAUDOUBLE**

**Utilisateur : SENAN Béatrice**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte:	2018_20
Date de la décision:	2018-04-17 00:00:00+02
Objet:	maintien des crédits pour 10 emplois aidés
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	083-218300382-20180417-2018_20-BF
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 083-218300382-20180417-2018_20-BF-1-1_0.xml	text/xml	858
<i>nom de original:</i> delib 2018_20 credit emplois aidés.pdf	application/pdf	93608
<i>nom de métier:</i> 70_DE-083-218300382-20180417-2018_20-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	93608

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 avril 2018 à 11h47min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 avril 2018 à 11h48min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 avril 2018 à 11h48min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 avril 2018 à 11h49min46s	Reçu par le MI le 2018-04-20